

DEPARTEMENT FEDORA

BAT. INSA DIRECTION

37 Avenue Jean Capelle

69621 VILLEURBANNE

TEL: 04 72 43 64 98

Inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches

Procédure validée par le Conseil Scientifique de l'INSA (11 mai 2007)

1. Cadre légal de délivrance de ce diplôme

Le diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est délivré conjointement par l'Université C. Bernard et l'INSA de Lyon dans le cadre d'une convention approuvée par le C.A. de l'Université Lyon I (l'INSA n'est pas habilité à délivrer seul ce diplôme). Cette convention prévoit deux cas :

- pour les personnels de l'INSA : l'ensemble de la procédure d'autorisation d'inscription et de soutenance est géré par l'INSA qui transmet le dossier *a posteriori* à l'Université Lyon I. Il n'y a bien sûr aucune obligation pour un personnel de l'INSA (chercheur ou enseignant-chercheur) de passer par l'INSA pour passer son HDR et le(la) candidat(e) peut directement demander une inscription auprès de l'Université Lyon I ou d'un autre établissement habilité à délivrer l'HDR ;
- pour les autres cas : l'INSA examine dans un premier temps la demande d'autorisation d'inscription. En cas d'avis favorable, cette demande est transmise à l'Université Lyon I pour avis. En cas d'accord, l'INSA prend en charge l'ensemble de la procédure de soutenance et transmet le dossier *a posteriori* à l'Université Lyon I.
- Dans tous les cas, le jury de soutenance devra inclure au moins un professeur en poste à l'Université Lyon I.

2. Principe

La demande d'inscription à une Habilitation à Diriger des Recherches doit se situer dans une démarche en vue de présenter ce diplôme. Il est donc nécessaire que la maturité de cette démarche soit telle que le(la) candidat(e) s'inscrive dans une soutenance proche (typiquement quelques mois).

L'autorisation d'inscription est délivrée par le Comité Consultatif des Etudes Doctorales (CCED) par délégation du Conseil Scientifique de l'INSA. Le (la) candidat(e) peut, si besoin, être auditionné(e) par le CCED.

3. Le dossier de candidature

Le dossier à fournir par le candidat a été standardisé selon le modèle de l'Université Lyon I, et est disponible sur le site de l'INSA. Celui-ci regroupe :

- un curriculum vitae ;
- les éléments factuels habituels relatifs à tous les volets de l'activité d'un chercheur ou enseignant-chercheur (recherche, enseignement, charges administratives...) concernant tout particulièrement la période post-doctorale.

En particulier, ce dossier devra faire état de l'expérience du candidat dans la direction de recherche (**incluant le devenir des personnes dirigées**) et bien mettre en avant les perspectives dans le domaine de l'encadrement de la recherche conduisant à la présentation de cette candidature.

Le dossier doit être accompagné des avis du directeur du laboratoire et du directeur de l'Ecole Doctorale de rattachement du candidat.

Le dossier est adressé à la Directrice du Département Formation par la Recherche et Études Doctorales (FEDORA) **au plus tard 15 jours** avant la réunion du CCED (afin de laisser au département FEDORA le temps de faire expertiser le dossier). Si ce délai n'est pas respecté, la demande sera automatiquement reportée à la séance suivante du CCED.

La demande peut aussi être différée par la Directrice de FEDORA si celui-ci considère que le dossier est incomplet ou non conforme aux attentes du Conseil Scientifique de l'INSA ou aux attendus de la convention avec l'Université Lyon I. En particulier, les candidats extérieurs devront motiver leur demande en regard d'une soutenance à l'INSA de Lyon (co-encadrements de thèses à l'INSA, projets de recherche communs avec des chercheurs de l'INSA...).

4. Les éléments d'appréciation

Le texte définissant l'HDR précise que ce diplôme sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique dans un contexte scientifique national et international et de sa capacité à encadrer de jeunes doctorants.

Au cours d'une réflexion conjointe et pluridisciplinaire, le CCED apprécie le dossier dans sa globalité. Afin d'aider les candidats, l'INSA a souhaité formaliser quelques éléments d'appréciation du dossier qui sont des indications plus que des critères stricts (**Ces éléments ne concernent que l'autorisation d'inscription. Il est recommandé au candidat souhaitant proposer son dossier à la qualification aux fonctions de professeur de se renseigner des critères propres à sa discipline**) :

- une motivation réelle et motivée en regard de ce diplôme (projets de direction de recherche entre autres) ;
- un socle scientifique solide se traduisant notamment par des publications dans des revues d'audience internationale, reconnues par les experts du domaine, en lien avec son activité de recherche post-thèse ;

Le nombre de publications dans des revues d'audience internationale peut être très variable selon les disciplines, il n'est donc pas possible de fixer un nombre minimal.

- une expérience dans le domaine de la direction de recherche tant en DEA ou Master recherche qu'en thèse de doctorat ;

L'INSA a mis en place une procédure spécifique, en accord avec les textes, permettant de faciliter l'accès des chercheurs et enseignants-chercheurs non habilités, à la direction de recherche dans le cadre des études doctorales sous la forme de co-direction. Compte tenu de cette possibilité, il est logique que l'on attende d'un candidat qu'il ait déjà engagé une expérience de direction de thèse. Cette expérience devra être significativement avancée et devra, de plus, s'être traduite par des publications communes avec les doctorants dirigés. L'INSA souhaite fortement que cette expérience se soit traduite par au moins une soutenance au moment de la présentation du mémoire d'HDR devant le jury.

- une participation active et mesurable de l'investissement sur les structures de recherche (notamment au sein de son laboratoire).

Des documents de référence sur le "pourquoi passer une HDR" et le contenu du mémoire d'HDR sont disponibles sur le site INSA <http://www.insa-lyon.fr/fr/habilitation-A-diriger-des-recherches>